

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le vendredi 9 juin 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Alain MOIROUX, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sébastien GACON (pouvoir à Estelle GHORIS), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle Keller), Aurélie MARMONIER (pouvoir à Michelle PILOZ), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Wilfried MADULI), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL),

Date de la convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Michelle PILOZ

Conseillers présents à l'ouverture : 22. Quorum atteint.

Délibération n°59-2023 : Décision modificative n°1-budget annexe Animation 2023.

Monsieur l'adjoint aux finances informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits en section de fonctionnement du budget annexe Animation.

-CONSIDERANT la nécessité de réajuster certains crédits ouverts,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative n°1/2023 du budget annexe Animation ci-après :

BUDGET ANNEXE ANIMATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

imputation		intitulé	dépenses	recettes
Chapitre	article		€	€
012	6458	cotisation GUSO	1500.00€	
011	6228	Rémunération intermédiaires	- 1500,00 €	
		TOTAL	0,00 €	0,00 €

**Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- APPROUVE la décision modificative n°1/2023 au budget annexe animation portant ajustement des crédits en fonctionnement

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 9 juin 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,